

MÉMOIRE

POUR LA CONSULTATION PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE POLITIQUE DU PATRIMOINE

DE LA VILLE DE QUÉBEC

**Présenté par Francine Marcotte et Mary Shee
du Comité de sauvegarde de Sillery**

QUÉBEC,

LE 13 JUIN 2006

Le projet de politique du patrimoine

Nous félicitons la Ville de Québec pour son **projet de politique du patrimoine**. Le texte du projet est bien étoffé. Nous sommes en accord avec la ville de Québec pour qu'elle « *pose des actions dans le but de protéger notre bagage patrimonial collectif, de le transmettre et de l'enrichir pour les générations futures* ». Nous remarquons avec intérêt que la Ville de Québec cite la création en 1963 et 1964 de quatre arrondissements historiques comme un moyen de protéger le patrimoine de Québec. Par ailleurs, la Ville explique qu'afin de « *mieux protéger des éléments importants du patrimoine culturel et naturel, elle s'est déjà engagée directement dans des actions de sauvetage en acquérant des propriétés et des ensembles menacés* », page 10.

Dans le texte, la Ville affirme également que « *la définition du patrimoine s'est élargie et diversifiée à des notions de patrimoine urbain et paysager. Cette évolution rend indissociables la gestion du patrimoine urbain et paysager*», page 11 et que son rôle est « *de promouvoir une action concertée de tous les intervenants en matière de patrimoine et de représenter et défendre auprès des paliers de gouvernement les intérêts patrimoniaux de la collectivité québécoise* », page 17.

La Ville écrit qu'elle compte sur l'appui de ses partenaires gouvernementaux, institutionnels et privés, qu'elle entend mobiliser pour faire de la politique un outil commun. Parmi eux, « sont directement interpellés plusieurs ministères québécois dont le ministère de la Culture et des Communications et celui de l'Environnement ainsi que de nombreux organismes de l'État comme la Commission des biens culturels, la Commission de la capitale nationale du Québec, la Société immobilière du Québec ».

Nous considérons qu'il est très important, dans la politique, de souligner et d'insister sur le fait que le patrimoine représente un actif important pour l'économie locale et régionale. Le projet de politique en parle mais devrait en discuter de façon plus élaborée et affirmée. Tout le monde s'entend pour dire que la mise en valeur du patrimoine et le tourisme culturel ont un impact très positif sur l'économie de la ville de Québec. De plus, des études ont déjà été faites en ce sens, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications. Toutes les villes, notamment en Europe, qui ont développé les aspects culturels ont eu un impact très important sur leur économie et leur développement socio-économique. Une étude a examiné notamment les cas des villes de Glasgow, Dublin, Barcelone, Bilbao et Toronto, *Diane St-Pierre, La culture comme facteur de développement de la ville : les expériences étrangères, l'INRS-urbanisation, Culture et Société et ministère de la Culture et des Communications, mai 2002* et *Diane St-Pierre, La culture comme facteur de développement de la ville, recension des écrits et des sites Internet, Juin 2002*.

Nous sommes également en accord pour dire que la conservation du patrimoine est un axe de développement durable permettant de ne pas compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Les orientations du projet de politique

Parmi les orientations de la Ville dans son projet de politique, nous sommes en accord avec les engagements suivants et nous les appuyons, soit que la Ville s'engage à :

1. prendre en compte la dimension patrimoniale dans les exercices de planification, y compris les plans directeurs de quartier;
2. poursuivre la mise en valeur des ensembles historiques et patrimoniaux (*et mettre à jour l'inventaire*);
3. assurer la protection de milieux naturels d'exception dans chacun des arrondissements;
4. assurer la protection des percées visuelles et des panoramas d'intérêt;
5. poursuivre la mise en valeur du patrimoine naturel, particulièrement des parcs et des boisés d'intérêt, des falaises ainsi que des berges du fleuve et des rivières;
6. s'assurer de l'adaptation des mesures de contrôle réglementaires à l'évolution de la notion de patrimoine et aux nouveaux enjeux qu'elle implique;
7. utiliser les pouvoirs conférés à la Ville par la Loi sur les biens culturels et établir des critères d'intervention à cet effet;
8. adopter une réglementation appropriée et assurer un contrôle serré des interventions en milieu patrimonial;
9. élaborer des critères d'intervention relatifs à la protection et à la mise en valeur du patrimoine bâti là où l'exercice n'a pas encore été réalisé;
10. élaborer des plans de mise en valeur pour les propriétés et les ensembles urbains ou ruraux dont l'intérêt patrimonial est documenté et reconnu par la Ville, y compris pour les propriétés conventuelles;
11. élaborer des plans de mise en valeur pour les propriétés conventuelles importantes;
12. viser l'intégration de la réglementation du bâtiment dans le domaine de la conservation du patrimoine;
13. définir les outils de planification et les plans d'action en matière de patrimoine naturel;
14. revoir et compléter la réglementation en matière de patrimoine naturel.

Nous encourageons la Ville de Québec à tenir ces engagements et à les faire respecter par les arrondissements.

Un cas concret : l'arrondissement historique de Sillery

Voici un cas concret de patrimoine à protéger de façon urgente et prioritaire en ce moment. Des projets immobiliers majeurs sont présentement prévus dans l'arrondissement historique de Sillery. Soyons concrets et voyons comment la Ville de Québec avec sa politique du patrimoine pourra être efficace pour protéger l'arrondissement historique de Sillery qui est cité comme une priorité dans le projet de politique.

La plupart de ces projets immobiliers sont situés sur les propriétés religieuses le long du chemin Saint-Louis et sur la rue Marie-Victorin, dans le district de Sillery. Ces sites font partie de l'arrondissement historique de Sillery.

Rappelons que l'arrondissement historique de Sillery situé le long du chemin St-Louis a été créé par le gouvernement du Québec en 1963 dans le but de sauvegarder non seulement les grandes propriétés historiques mais également de conserver l'environnement immédiat et le patrimoine bâti et paysager. Ces propriétés et ces sites sont des témoins vivants d'une **valeur inestimable** de l'histoire de la région de Québec.

Une « Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Sillery » a été publiée par la Commission des biens culturels du Québec, en 2004. Cette étude démontre qu'en dépit des mesures adoptées pour protéger ce patrimoine, plusieurs projets de développement résidentiel ont été mis de l'avant et affectent indéniablement le caractère paysager et patrimonial de l'arrondissement historique. On pense au Parc Lemoyne, au parc St-Denis et au Parc Beauvoir. Plus tard, sont apparus le parc Kilmarnock et le Boisé des Augustines malgré l'opposition des citoyens et le statut d'arrondissement historique.

Il y a eu d'autres projets qui ont altéré le couloir visuel du chemin St-Louis, notamment au sud de Bergerville, le Foyer St-Brigid. Cette même étude reconnaît de plus que « l'implantation d'immeubles d'habitation au bord de l'escarpement, comme Le Châtelain et le Boisé des Augustines, affecte l'intégrité de la falaise et de ses abords ». Ces développements privatisent le paysage et empêchent l'ensemble de la population d'en profiter. On reconnaît également que « les constructions existantes semblent avoir affaibli la notion d'arrondissement historique à Sillery dans la mémoire collective ». Voilà une raison de plus pour conserver le peu qu'il reste de notre patrimoine historique.

Rappelons que, selon la Ville de Québec, le **patrimoine** est constitué de tout objet ou ensemble, matériel ou immatériel, chargé de significations reconnues, approprié et transmis collectivement. Les composantes étant naturelles (les boisés, espaces verts, percées visuelles et falaises), immobiliers (les grands domaines religieux et grandes villas) et immatérielles (l'histoire et les traditions).

Les terrains vacants des Sœurs-de-Jésus-Marie, du site Benmore, des Sœurs de Jeanne d'Arc, des Augustines et de Cataraqi sont parmi les derniers sites vacants de l'arrondissement historique. Également, localisé sur la rue Marie-Victorin, il y a le site des Pères Missionnaires du Sacré-Cœur. Si des constructions ou des agrandissements devaient voir le jour dans ces endroits, l'environnement paysager et la qualité de vie de quartier serait irrémédiablement affectée. Pensons seulement au volet de la circulation tel que présenté par l'Étude de la circulation, 2006, de la Ville de Québec... **On pourra même dire qu'il n'existerait plus d'arrondissement historique à Sillery. « Il est plus que nécessaire que les décideurs se rappellent que l'arrondissement historique a été créé afin de conserver au site l'esprit des grands domaines intégrés à une nature pittoresque », toujours selon l'étude de caractérisation.**

Le panorama unique sur le fleuve du Saint-Laurent est menacé par les constructions qui altéreront irrémédiablement le profil de la falaise et bloqueront les perspectives visuelles à l'ensemble de la population. La falaise et les villas de Cataraqi et de la Bagatelle sont à la hauteur des grandes plantations de la Louisiane qui attirent chaque année des milliers de touristes. Ces sites ont un potentiel touristique énorme et,

par conséquent, économique. La visite de ces sites permettrait aux touristes de demeurer au moins une journée de plus dans la ville de Québec. Ces sites ont aussi un fort potentiel pour des concerts classiques dans une atmosphère de jardin public.

De plus, la qualité de vie d'une très grande partie des résidents du district sera sérieusement altérée en raison notamment de l'augmentation inconsidérée et mal planifiée de la densité de population et des difficultés de circulation et d'accès aux services sur tout le chemin St-Louis, la rue Maguire et la côte de l'Église.

Selon l' « Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Sillery », en 2004, les propriétés ont été cédées aux communautés religieuses en 1869 par l'abbé H. A. Routhier et nous croyons que, par conséquent, ces communautés religieuses ont une certaine obligation envers la société et leurs terrains devraient servir à la population en général plutôt qu'à des intérêts privés.

Enfin, les quelque 660 citoyens, consultés durant l'hiver dernier et qui ont signé la pétition du 17 janvier 2006, désirent UNANIMEMENT maintenir une qualité de vie et le patrimoine historique de Sillery. L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DE SILLERY, mérite de continuer à être protégé pour sa valeur patrimoniale et paysagère et pour les générations futures, tout comme les citoyens de Montréal ont protégé le MONT ROYAL à l'abri des promoteurs immobiliers.

Pour conclure, on se réfère à l'exemple du Mont Royal, à Montréal. Afin de protéger ce secteur patrimonial unique, en 2005, le gouvernement du Québec a créé l'**arrondissement historique et naturel du Mont Royal**. De plus, selon la politique du patrimoine de Montréal, « **les fortes pressions de développement immobilier sur les espaces naturels, aménagés et bâtis du Mont Royal et de ses flancs nécessitent un renforcement des mesures de conservation de son patrimoine** », page 81. La Ville de Montréal s'est donné comme objectif de mettre en place des mesures concertées pour la conservation et la mise en valeur du Mont Royal.

Nos recommandations

Nous recommandons également à la Ville de Québec, **en ce qui a trait à la politique du patrimoine, de façon générale** :

1. de ne pas seulement proposer aux arrondissements de la ville de poser des actions concrètes en vue de protéger leur patrimoine, mais **plutôt d'utiliser des moyens plus incitatifs, plus directifs et même coercitifs lorsque nécessaire**, comme dans le cas de l'arrondissement historique de Sillery;
2. **d'être encore plus proactif** auprès des arrondissements de la Ville pour les aider à identifier leur patrimoine à protéger et les priorités dans ce domaine;
3. de faire plus ressortir l'apport économique (touristique, culturel ou autre) que peut apporter la protection et la mise en valeur du patrimoine ;

4. de mettre sur pied un **Conseil du patrimoine** comme le fait la Ville de Montréal pour une vision éclairée et novatrice de la prise en compte du patrimoine (voir en annexe copie d'un appel de candidature prélevé dans le journal Le Devoir) :
5. de créer un service dans chaque arrondissement qui serait chargé de protéger le patrimoine, **y compris les quatre arrondissements historiques existants et de le mettre en valeur;**
6. de s'inspirer de l'exemple de la Ville de Montréal en ce qui a trait à la protection du patrimoine et des arrondissements historiques;
7. de prendre des moyens plus efficaces pour la stratégie de mise en œuvre;
8. de donner aux employés une formation adéquate leur permettant de comprendre et de bien conseiller les élus dans les décisions à prendre concernant les changements de zonage et la protection du patrimoine et d'être capable de répondre adéquatement aux questions des citoyens.

Nous recommandons à la Ville de Québec, en ce qui a trait à **l'arrondissement historique de Sillery** :

9. étant donné qu'il y a présentement **urgence de protéger l'arrondissement historique de Sillery**, nous recommandons le prolongement du moratoire actuel sur l'avenir des propriétés religieuses, jusqu'au moment de la mise en vigueur de la politique du patrimoine, **c'est une question de cohérence entre les différentes actions de la Ville et de ses arrondissements;**
10. la mise en place d'un plan d'ensemble cohérent concernant l'arrondissement historique de Sillery ;
11. étant donné que l'arrondissement historique de Sillery correspond directement à la notion de patrimoine **de façon prioritaire, selon le projet de politique du patrimoine, et qu'une action de protection est très urgente en 2006, nous recommandons de faire inscrire cet arrondissement comme étant une priorité numéro 1 pour la ville de Québec et l'arrondissement Ste-Foy-Sillery en vue de le protéger pour un développement durable et pour les générations futures;**
12. que la Ville de Québec, la Commission de la Capitale nationale, le ministère du Tourisme et le ministère de la Culture et des Communications travaillent ensemble pour conserver et utiliser, pour des retombées touristiques, culturelles et économiques, les sites de l'arrondissement historique de Sillery en vue de la mise en valeur de la falaise, des villas et des espaces verts. Et il serait intéressant de relier ces sites à partir de Sillery jusqu'aux plaines d'Abraham. Il faut avoir **une vision maintenant pour demain** puisque le site pourrait être détruit pour toujours;

13. que la ministre de la Culture et des Communications, en conformité à l'article 51 e) de la Loi sur les biens culturels, accorde des subventions dans le but de conserver et de mettre en valeur les sites des propriétés de Benmore, des Sœurs Jésus-Marie, des Sœurs de Jeanne d'Arc et du cimetière St-Patrick situés dans **l'arrondissement historique de Sillery** et la ministre de la Culture peut conclure toute entente;
14. **qu'un PARC PUBLIC soit aménagé et protégé**, situé sur tous les sites des communautés religieuses TOUT le long de la falaise à l'OUEST de la CÔTE de l'ÉGLISE et relié à la promenade de Champlain;
15. **que les ministères de la Culture et des Communications et du Tourisme, la Ville de Québec et la Commission de la Capitale nationale doivent se pencher sérieusement sur ce dossier de l'arrondissement historique de Sillery pour l'intégrer dans la vision touristique de la Ville de Québec;**
16. de s'inspirer de ce qui a été fait sur les Plaines d'Abraham pour protéger l'arrondissement historique de Sillery. Cela pourrait se faire dans le cadre du 400^{ième} anniversaire de Québec. Un parc pourrait être aménagé tout le long de la falaise à l'ouest de la côte de l'Église avec une vue imprenable sur le fleuve;
17. que la Commission de la capitale nationale (CCN) acquière les terrains situés sur les sites des communautés religieuses afin d'en assurer la protection et la conservation totale de ce qui reste vacant de l'arrondissement historique de Sillery pour les générations futures et pour un développement durable;
18. **enfin, que les élus du Conseil d'arrondissement Ste-Foy-Sillery et de la Ville soient à l'écoute de la population désireuse de protéger leur environnement et leur patrimoine et ce, de façon sérieuse;**

En conclusion, les citoyens n'ont pas l'impression d'être écoutés et ils assistent au saccage de leur **richesse patrimoniale collective sans qu'aucun organisme gouvernemental à tous les paliers ne soit prêt à prendre ses responsabilités malgré le discours et l'existence des lois et règlements mis en place dans le but de protéger l'arrondissement historique (Loi sur les biens culturels, etc).**

RÉFÉRENCES

1. Commission des biens culturels du Québec *Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Sillery*, août 2004, 53 p.
2. SAINT-PIERRE, Diane, *mai 2002, La culture comme facteur de développement de la ville : les expériences étrangères*, Sainte-Foy, INRS-urbanisation, Culture et Société avec la collaboration du ministère de la Culture et des Communications, 155 p.
3. SAINT-PIERRE, Diane, et Jérôme COUTARD, Juin 2002. *La culture comme facteur de développement de la ville : Les expériences étrangères – Recension documentaire et des sites Internet*, Sainte-Foy, INRS Urbanisation, Culture et Société, 118 p.
4. Ville de Montréal, *Politique du patrimoine*, mai 2005.